

Concurrence—Bill

Canada, mais mes honorables amis d'en face n'en parlent pas.

En fait, il y a bien d'autres choses dans le bill qu'ils n'ont pas mentionnées. Je serais le premier à admettre qu'il ne s'agit sans doute pas là d'un bill parfait à tous égards. Mon honorable ami estime que la seule chose qui soit parfaite est le fauteuil dans lequel il est assis, mais permettez-moi de lui dire qu'il n'y a rien de parfait ici-bas. Je ne suis pas parfait, et en toute déférence pour lui, je lui affirme qu'il ne l'est pas non plus. Ni le gouvernement, d'ailleurs. Nous n'avons pas prétendu cela. Nous faisons du mieux que nous pouvons, mais nous voulons renvoyer ce bill au comité afin que les députés de tous les partis à la Chambre et le peuple canadien puissent l'examiner. Nous n'apprécions pas cette éternelle frustration que nous avons eu à supporter en entendant orateur après orateur de l'opposition dire que le bill n'est pas bon et devrait être étudié pendant quelques années de plus.

● (1600)

Je suis persuadé que vous comprenez, monsieur l'Orateur, que le Parlement et le peuple canadien se préoccupent de cette question depuis des années. Le moins que l'on puisse dire à ce sujet, c'est sans doute qu'un bill de cette nature aurait dû avoir été adopté par la Chambre bien des années auparavant. Peut-être aurait-il dû être adopté quand nos amis conservateurs étaient au pouvoir. Ils excellent à nous dire ce que nous devrions faire maintenant, mais nous devrions nous souvenir qu'ils n'ont absolument rien fait à ce sujet quand ils en avaient l'occasion.

Des voix: Bravo!

M. Whicher: Bien des dispositions de ce projet de loi vont aider le consommateur. J'ai entendu dire par des membres de mon parti et par ceux d'autres partis à la Chambre, et je l'ai entendu également à la télévision et à la radio, qu'il existait une publicité trompeuse au Canada. Le bill à l'étude n'est pas parfait, je suis le premier à l'admettre, mais il fournit au moins le moyen de protéger le consommateur-acheteur.

Une partie du bill traite des garanties. Je suis de l'avis du député de York-Simcoe, c'est-à-dire qu'il n'y a rien de grave dans l'ensemble des affaires au Canada, mais il y a malheureusement toujours une brebis galeuse dans un troupeau, sur le plan politique comme sur le plan commercial. Notre pays a été édifié par des gens industriels, grâce au régime de la libre entreprise. Aussi avons-nous un des meilleurs régimes et un des meilleurs niveaux de vie au monde; je n'ai donc pas l'intention de m'en prendre au monde des affaires ni de critiquer qui que ce soit, mais je dis que certaines entreprises abusent du consommateur, qui bénéficiera d'une certaine protection en vertu de la mesure à l'étude.

En ce qui concerne les garanties, la mesure fera en sorte que les produits ne puissent être mis sur le marché sans avoir fait l'objet de tests bien précis. On nous a parlé de ventes pyramidales. J'admets que ces choses peuvent être de peu de conséquence sur un plan général, mais elles ont une grande importance pour chacun des Canadiens. Nous avons également entendu parler des ventes par recommandation. Ainsi, une personne achète une machine à laver et si elle peut donner les noms de 25 ou 100 acheteurs possibles de machines semblables, la machine lui coûte moins cher ou lui est offerte gratuitement, selon le cas. Ce mode de vente sera interdit en vertu du bill à l'étude.

Combien de fois n'avons-nous pas lu des annonces de vente de voitures, selon lesquelles le prix a été réduit de

[M. Whicher.]

\$100, mais dès que les gens se rendent chez le vendeur, ils constatent que deux voitures seulement bénéficiaient de ce prix réduit, tandis que le reste doit se vendre au prix ordinaire! Ce mode de vente sera interdit par la mesure à l'étude et mes amis du parti conservateur avoueront que cela va au moins protéger les gens qui veulent s'acheter une voiture. Ils seront sûrs alors d'acheter leur voiture au prix annoncé.

Ces derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler de double étiquetage, surtout de celui que pratiquent les épicerie à chaîne. Il arrivait à la ménagère de constater qu'un article de 22c. était haussé, par exemple, à 27c. Dorénavant, quand il y aura double prix, l'acheteur aura légalement le droit de payer le plus bas des deux.

Le bill traite de bien d'autres questions, y compris des services. Le député de York-Simcoe a signalé que de nombreux députés sont avocats. Mon expérience de la politique m'a appris que c'est nécessaire parce que nous, hommes politiques, faisons et changeons les lois. C'est quand même un fait que les avocats ont paru céder aux pressions inflationnistes en haussant leurs honoraires. On n'ignore pas dans les diverses régions ontariennes que les avocats exigent tous les mêmes honoraires pour un même service. Je me demande si les gens de la profession se montrent justes en agissant ainsi. Les avocats ont pu le faire impunément, mais ils ne s'en tireront plus à bon compte parce que la mesure vise les services.

Les avocats ne pourront plus se mettre d'accord pour créer des frais artificiels pour leurs services. Après l'adoption de la mesure, les avocats ne pourront pas plus agir ainsi que les verriers et autres sociétés ne pourront fixer les prix, comme beaucoup l'ont fait dans le passé. Ils seront soumis aux dispositions de cette loi canadienne et ils seront traduits devant les tribunaux s'ils ne s'y conforment pas.

A mon avis, les amendes prévues contre les sociétés reconnues coupables de collusion dans l'établissement des prix, contrairement à celles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sont beaucoup trop faibles. J'espère que les amendes punissant ces pratiques pour les services personnels seront de taille, parce que les services sont un secteur important de notre économie. Je suis certain que les services seront compris dans les termes de la mesure quand elle deviendra loi.

Je n'ai pas l'intention de continuer encore longtemps, car je crois qu'on a tout dit au sujet de ce projet de loi non seulement en cette enceinte, mais à l'extérieur dans les media. Je crois que la mesure législative devrait être étudiée de façon approfondie sans tenter d'abrèger en aucune façon le débat, mais je n'aurai pas le pouvoir de le faire si je le voulais. Je recommande instamment aux députés de renvoyer la question au comité après une période raisonnable, c'est-à-dire quelques jours, afin qu'il y soit étudié consciencieusement.

Avant de me rasseoir, je voudrais signaler que j'espère que les députés de l'opposition officielle tiendront un caucus non seulement au sujet de cette mesure mais de toutes les autres dont la Chambre sera saisie, afin de décider quelle sera leur ligne de conduite au lieu de gaspiller le temps du Parlement et des Canadiens en se chamaillant entre eux, ne sachant pas vraiment où ils en sont.